



**FFFA**

Service émetteur :  
**ADMINISTRATIF**

**PROCES VERBAL DU  
COMITE DIRECTEUR  
DU 8 AVRIL 2017**



## 1/ OUVERTURE DE SEANCE

MDA accueille les participants. Il vérifie que le quorum est atteint :

| MEMBRES             | PRESENTS | REPRESENTES | EXCUSES  | ABSENTS |
|---------------------|----------|-------------|----------|---------|
| MICHEL DAUM         | 1        |             |          |         |
| BRIGITTE SCHLEIFER  | 1        |             |          |         |
| FRANCK LACUISSE     | 1        |             |          |         |
| LIONEL LACAZE       |          |             | 1        |         |
| CHRISTOPHE BRIOLIN  |          |             | 1        |         |
| KAREN CAPPIELLO     |          | 1 (MDA)     |          |         |
| JUAN-PEREZ CANTO    |          | 1 (BSC)     |          |         |
| VALERIE AMIARD      |          |             | 1        |         |
| VOLNY MOGET         |          |             | 1        |         |
| JEAN-PIERRE TROCHET |          |             | 1        |         |
| GILLES VIGNE        | 1        |             |          |         |
| PHILIPPE GROELL     | 1        |             |          |         |
| MATHIEU BRUGIERE    | 1        |             |          |         |
| MELISSA SIGNOR      | 1        |             |          |         |
| PAUL DURAND         |          |             | 1        |         |
| <b>TOTAL</b>        | <b>7</b> | <b>2</b>    | <b>6</b> |         |
| INVITES             | PRESENTS | REPRESENTES | EXCUSES  | ABSENTS |
| JEAN-PIERRE HINCK   | 1        |             |          |         |
| JACQUES ROAUD       | 1        |             |          |         |
| ELISABETH LARELLO   |          |             | 1        |         |
| BENOIT SIROUET      |          |             | 1        |         |
| <b>TOTAL</b>        | <b>2</b> | <b>0</b>    | <b>2</b> |         |
| INVITES             | PRESENTS | REPRESENTES | EXCUSES  | ABSENTS |
| OLIVIER MORET       | 1        |             |          |         |
| BASTIEN EL GHOZZI   | 1        |             |          |         |
|                     |          |             |          |         |
| <b>TOTAL</b>        | <b>2</b> |             |          |         |

VOTANTS : 9 – ouverture à 10h15

Le quorum est atteint selon l'article 13 des statuts de la FFFA. Le Comité Directeur peut donc délibérer valablement.

## 1/ INTRODUCTION DU PRESIDENT

MDA remercie les membres pour leur présence. Il explique pourquoi le Comité Directeur a décidé de délocaliser la réunion à Toulon, notamment par la présence d'un tournoi U14.

Au niveau international, la FFFA se prépare à aller aux World Games à Wroclaw.

Le championnat d'Europe U19 se prépare également. Le technical meeting aura lieu le 17 juin. Parallèlement, un pseudo championnat d'Europe U19, organisé par la partie dissidente de l'IFAF, aura lieu aux mêmes dates. Ils ne sont reconnus par personne au niveau international car l'ensemble des instances mondiales (Sport Accord, Wada, ARISF, CIO) reconnaissent l'IFAF de l'AG de Paris.

Au niveau français, la campagne pour l'élection au CNOSF bat son plein. Un grand oral aura lieu le 25 avril pour présenter les 3 candidats sous un format questions-réponses. L'élection a lieu le 11 mai. L'enjeu de cette élection réside dans le rapport de force du contrôle du sport en France.

Au niveau de la FFFA, un contrôle des diplômes a été effectué pour les CA1, CA2, CA3. La CFA a fait le contrôle avec un retour de certains clubs qui se plaignent que ce contrôle irait trop loin.



## **2/ VALIDATION DES PV DE COMITE DIRECTEUR**

- PV du CoDir du 28 janvier 2017

Sans commentaire particulier, MDA met le PV au vote

POUR : 9

ABS : 0

CONTRE : 0

Le PV du CoDir du 28 janvier 2017 est validé

- PV du CoDir du 2 février 2017

Sans commentaire particulier, MDA met le PV au vote

POUR : 9

ABS : 0

CONTRE : 0

Le PV du CoDir du 2 février 2017 est validé

- PV du CoDir du 8 février 2017

Sans commentaire particulier, MDA met le PV au vote

POUR : 9

ABS : 0

CONTRE : 0

Le PV du CoDir du 8 février 2017 est validé

- PV du CoDir du 9 février 2017

Sans commentaire particulier, MDA met le PV au vote

POUR : 9

ABS : 0

CONTRE : 0

Le PV du CoDir du 9 février 2017 est validé

## **3/ VALIDATION DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE GENERAL**

MDA met au vote le Règlement Disciplinaire Général validé par le service juridique du Ministère.

POUR : 8

ABS : 1

CONTRE : 0

Le nouveau règlement disciplinaire général de la FFFA est validé à l'unanimité.

## **4/ UNION INTERNATIONAL DE BEACH FOOTBALL**

Le choix de parler de Beach Football au lieu de Beach Flag a pour but de proposer une nouvelle discipline afin de développer le nombre de licenciés. Cela n'a pas pour but de remplacer l'un par l'autre. Il faut créer de nouvelles disciplines pour proposer de nouvelles pratiques. Cette appellation évite aussi de créer une confusion par l'emploi du mot « football ».

Ces nouvelles organisations permettent d'avoir des institutions de secours dans le cas de problématiques politiques internationales.

MDA propose de soutenir la création de cette nouvelle organisation.

POUR : 9

ABS : 0

CONTRE : 0

Le Comité Directeur de la FFFA soutient officiellement la création de cette nouvelle organisation.



## 5/ FLAG

- Lieu de la Finale Flag

PGR présente le dossier des Bulldogs de Saint-Cergues. C'est le seul dossier à proposer par la commission suite au désistement d'un second candidat.

MDA met au vote la proposition :

POUR : 9

ABS : 0

CONTRE : 0

La finale est attribuée aux Bulldogs de St Cergues

- Proposition de rééquilibrage pour les barrages et les montées et descentes 2016/2017 en Flag 16

PGR précise que dans la poule sud, il y a eu deux forfaits généraux pour quatre équipes engagées. Par conséquent, un rééquilibrage de montées et descentes est nécessaire.

MDA met au vote la proposition :

POUR : 9

ABS : 0

CONTRE : 0

La nouvelle formule est adoptée.

Par ailleurs OMO présente la réflexion pour les compétitions des prochaines années qui serait de créer un resserrement géographique par des championnats régionaux sur la première partie de saison et qu'une élite se dégage pour faire un championnat national pour la 2<sup>ème</sup> partie de saison. PGR indique qu'une évolution de la réflexion est proposée prochainement à la commission.

- PGR présente un questionnaire que la commission souhaite envoyer à toutes les licenciées féminines de la Fédération. Le Comité Directeur valide l'envoi de ce questionnaire.
- Décision sur l'envoi des équipes aux compétitions internationales :

1/ Un championnat d'Europe du 6 au 11 septembre. Le Bureau préconise la position suivante :

- o Equipe féminine
- o Prise en charge : staff médical, technique, chef de mission, prise en charge de l'inscription.
- o Le reste est à la charge des joueuses (70€/jour et par personne)

MDA met au vote la proposition :

POUR : 9

ABS : 0

CONTRE : 0

La proposition est adoptée

2/ Un championnat de Beach Football (pratiqué jusqu'à présent par des joueurs de Flag) :

- o Equipe féminine
- o Prise en charge : staff médical, technique, chef de mission, prise en charge de l'inscription.
- o La Fédération donnera un coup de pouce concernant le voyage.

MDA met au vote la proposition :

POUR : 8

ABS : 1

CONTRE : 0

La proposition est adoptée



## **6/ PROPOSITION ET VALIDATION DES CHARGES D'INSTRUCTION DE LA FFFA POUR LA CND**

Deux candidatures sont proposées :

- Candidature de Bastien COQUEREL
- Candidature de Bastien EL GHOUZZI

MDA met au vote les deux candidatures :

- Bastien COQUEREL

POUR : 9

ABS : 0

CONTRE : 0

- Bastien EL GHOUZZI

POUR : 9

ABS : 0

CONTRE : 0

Les deux chargés d'instruction sont validés.

## **7/ PROPOSITION DE LA COMMISSION DE STRUCTURATION**

- Document d'affiliation

MBR présente les nouveaux documents d'affiliation afin de simplifier la procédure d'affiliation pour les clubs cherchant un premier contact. Des échanges ont lieu sur le meilleur schéma pour avoir une affiliation cohérente (chemin ligue – fédé ou fédé – ligue). La volonté est aussi de matérialiser le process « qualité » d'affiliation. Enfin, l'enjeu est d'impliquer les Ligues sur la stabilisation et la pérennisation des structures sur le territoire qui les concerne.

- Proposition de planning pour les modifications réglementaires

Envoi d'une note sur les modifications réglementaires le 10 avril.

Réception des grands thèmes proposés par les commissions pour le 19 mai

Retour rédactionnel pour le 6 juin

Relecture par le Président, la Secrétaire Générale et le Directeur Administratif la semaine du 7 juin.

## **8/ POINT FINANCIER**

Le prévisionnel est pour le moment tenu. Les points à travailler sont le reporting comptable qui doit être prêt le plus tôt possible ainsi que la détermination des produits qui sont commercialisés, notamment les formations.

L'anticipation de la baisse des produits dans le prévisionnel a été juste, les revenus étant amoindris du fait de la baisse du nombre des licences seniors et U19 laquelle a été partiellement compensée par une arrivée de jeunes, mais pas sous l'angle financier.

## **9/ POINT COMMUNICATION EVENEMENTIEL**

BEL fait un point sur les finales en cours.

- Finale Elite :

BEL présente les différents partenariats de communication potentiels (La Provence, Média Drop pour les animations, ...). Malgré tout, les tarifs sont importants. Les contacts avec la Ligue PACA et le club des Argonautes sont également excellents.

- Finale Cheer :

L'organisation est en cours. Pas de problématique particulière si ce n'est que le nombre de cheer annoncé a quasiment doublé (1200) et que nous allons avoir un problème de billetterie.

- Finale CE U19 :

L'organigramme étant désormais clair, le rôle des uns et des autres permet de mener l'organisation de façon limpide.

- Finale U19 : Mélissa coordonne l'organisation gérée par le CDFA 74 et les BP qui n'a aucun problème pour le moment.

## 10/ POINT DTN

- Audit des clubs des pôles : OMO s'est déplacé dans les clubs supports des pôles afin d'en faire un audit dans le cadre de la réunification des deux pôles en un seul pour comprendre l'impact sur ces structures, de la création d'une équipe de pôle et/ou du départ du pôle vers une autre ville.  
Par ailleurs, au niveau des sur-classements de pôle, des processus écrits sont désormais disponibles.
- CRITT : OMO précise qu'actuellement il n'y a pas de normes européennes pour les casques et les épaulières car le marché européen n'est pas assez important. Le CRITT, qu'OMO a rencontré, est défini par l'UE comme l'organisme certificateur. Pour que la FFFA soit protégée il faudrait que tous les casques aient le label CE2type/FFFA, donné par le CRITT. OMO est en charge du projet afin d'avancer dans ce domaine.
- Pass 3D : OMO présente les avancées. La FFFA concevrait le « Pass » et communiquerait vers les clubs/ligues. Un envoi aux clubs de Pass numérotés serait fait et la FFFA signerait avec les clubs une charte « Pass 3D » qui traduit les garanties du respect des règles par les clubs (assurance, diplôme de l'entraîneur, remise pour le licencié...)
- Imposition sur les diplômes : la grille des diplômes correspond à une logique de protection du licencié, notamment pour les CA. La DTN va faire une proposition de passerelles CA – DE.

## 11/ QUESTIONS DIVERSES

Contrôle des diplômes :

Un débat a lieu sur le processus de contrôle effectué par la CFA et sur ce qu'elle peut effectivement contrôler. FLA estime qu'il y a une limite dans le contrôle représenté par la structure même de la feuille de match qui ne reprend pas la réalité de la zone d'équipe. De son côté, la CFA n'a que la FDM pour effectuer les contrôles. Par conséquent, il y a un décalage entre les sanctions infligées et les réalités de terrain. Avant d'aller plus loin, MDA propose au CoDir que ce point fasse l'objet d'un vote :

POUR : 9

ABS : 0

CONTRE : 0

Ce point est donc mis au vote du Comité Directeur.

MDA précise que la CFA a rempli la commande, mais qu'une précision manquait quant à ce qui pouvait être effectivement contrôlé, tout simplement parce que nos règlements ne définissent pas explicitement, au delà du Head coach, ce qu'est un entraîneur inscrit sur la FDM. Il convient d'envisager qu'un règlement par compétition établisse combien d'entraîneurs de quel niveau doivent être à la fois mentionnés sur la FDM et présents dans la zone d'équipe.

Le Comité Directeur décide que le contrôle des FDM sera refait à partir des points suivants :

- 1- présence d'un HC sur la FDM
- 2- niveau du HC selon la grille établi par la DTN

POUR : 8

ABS : 1

CONTRE : 0

Le Comité Directeur souhaite que l'an prochain il y ait plusieurs listes (Dirigeants, Entraîneurs, Joueurs) apparaissant sur la FDM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h40

**Brigitte SCHLEIFER**



**Secrétaire Générale de la FFFA**

**Michel DAUM**



**Président de la FFFA**